



**LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE :**

Le présent dossier, dûment rempli, sera transmis au Conseil départemental et doit comprendre les pièces justificatives suivantes :

- Exemplaire original de la demande complétée et signée,**
- Relevé d'Identité Bancaire.**

**ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR :**

**J'atteste (nous attestons) sur l'honneur** solliciter une subvention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre des aides favorisant la protection sanitaire des troupeaux et la lutte organisée contre certaines maladies du bétail, mises en place pour l'année 2016 et m'engage à ce titre :

- Avoir pris connaissance et respecter les conditions d'attribution de subvention indiquées dans ce dossier et certifie l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier,
- Autoriser le Groupement de Défense Sanitaire du Puy-de-Dôme et/ou le Laboratoire Vétérinaire Départemental du Puy-de-Dôme à transmettre au Conseil départemental du Puy-de-Dôme l'ensemble des factures afférentes,
- Garantir l'accès de l'exploitation agricole au Conseil départemental du Puy-de-Dôme afin de permettre d'effectuer toutes les vérifications nécessaires pour l'ensemble des paiements,
- Informer le Conseil départemental du Puy-de-Dôme de toute modification de ma situation,
- Etre à jour de mes obligations fiscales et sociales,
- Faire apparaître la participation financière du Conseil départemental lors de toute communication réalisée par l'exploitation agricole.

**Je suis (nous sommes) informé(es)** que la présente aide relève du régime d'aides exempté n° SA.40671, relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux, ainsi que de lutte contre ces maladies et organismes et aides destinées à remédier aux dommages causés par des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Cette aide s'adresse uniquement aux éleveurs professionnels et sera versée que pour un montant annuel supérieur ou égal à 10 euros.

**À....., le.....**

**Signature du demandeur :**

*Le Conseil départemental se réserve le droit de procéder à des contrôles vérifiant l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier, et de procéder à une demande de remboursement des aides en cas de non-respect des engagements.*